

ANNEXE FINANCIERE 2025 - 2026

Tarifs scolaires ND Sacré Cœur et Ste Thérèse

Tarifs de la cantine :

Le prix du repas est de **4€90**.

Tarifs de la garderie :

Horaires	Prix	goûter
Matin 7h30 – 8h30	1,50 €	
Soir de 16h45 – 18h	3€	Les enfants de primaire doivent apporter leur goûter
Soir de 18h – 19h	1,50€	

Après 19h, une majoration de 5€ par tranche de 5 min sera appliquée.

Frais de scolarité :

L'augmentation générale des coûts oblige toutes les écoles du réseau de l'Enseignement Catholique à revoir à la hausse les frais de scolarité afin de faire face à l'accroissement des charges, des prix....

Pour rappel, la rétribution scolaire sert à financer les travaux, les investissements et payer les mensualités du prêt liées aux travaux de réhabilitation d'une partie de l'école faite il y a quelques années. Donc pour notre école, il s'agit de dégager des fonds qui permettront de continuer à réaliser des travaux plus que nécessaires à ce jour (classes, ravalement à continuer, fissures, fuites...)

Plusieurs tarifs vous sont proposés :

1er tarif de base obligatoire : 37 €/mois/enfant sur 11 mois ; le 3ème enfant (et les suivants) scolarisé(s) dans l'école, bénéficie(nt) d'une réduction de 50 %.

Si vous souhaitez apporter un soutien financier supplémentaire à l'école, vous pouvez choisir un autre tarif : 42€/mois/enfant ou 57€/mois/enfant ou 72€/mois/enfant. Pour cela, vous pouvez compléter le coupon ci-dessous et me le rapporter.

L'école a souscrit une assurance collective ainsi le montant de l'assurance scolaire fait partie du tarif de base. Ce contrat collectif permet aux familles de bénéficier des mêmes garanties quel que soit leur niveau de revenu, et permet une gestion des sinistres simplifiée avec un seul interlocuteur.

Par ailleurs, les dons ponctuels sont acceptés et un reçu au titre des dons est remis au donateur.

Frais de fournitures :

La somme de 11€ sera prélevée une fois durant l'année scolaire pour permettre de couvrir une partie des frais de fournitures, photocopies et matériels divers distribués aux élèves tout au long de l'année.

Paiement des factures :

Indemnité forfaitaire : à défaut de paiement, une indemnité forfaitaire de 50€ pour frais de recouvrement sera appliquée.

En cas de désistement à un voyage, une retenue sur le montant versé pourra être appliquée afin de couvrir les frais déjà engagés. De ce fait, le remboursement ne pourra pas être intégral.

Conformément aux dispositions contractuelles liant les familles à l'établissement et aux dispositions du Code de l'éducation (art. L.131-13 et suivants), l'accès aux services annexes, tels que la restauration scolaire est subordonné au règlement régulier des frais de scolarité et des prestations associées. En cas d'impayés constatés et après des relances restées sans effet, le chef d'établissement pourra suspendre l'accueil de l'élève au service de restauration jusqu'à régularisation.

Karine Galbrun, Cheffe d'Etablissement et l'équipe OGEC

Merci de compléter et nous remettre le coupon ci-dessous Si vous optez pour un autre tarif.

Madame-Monsieur

Parent(s) de

Opte pour :

- le tarif de 42,00 €/mois/enfant sur 11 mois
- le tarif à 57,00 €/mois/enfant sur 11 mois
- le tarif à 72,00 €/mois/enfant sur 11 mois

Signature,